

# Initiatives

UNE VOIX  
DIFFÉRENTE  
AU SÉNAT

JOURNAL DU GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN

www.groupe-crc.org

Groupe CRC

Février 2012

N° 77

## ÉVASION FISCALE LE SCANDALE ORGANISÉ

À NOTRE AVIS



Par **ANNIE DAVID**  
Sénatrice de l'Isère  
présidente de la commission  
des Affaires sociales

## DÉLOCALISATIONS

**E**n fuyant sous des cieus fiscaux complaisants, entre 50 et 80 milliards d'euros échappent chaque année à l'impôt. Ménages très aisés et grandes entreprises forment le plus gros des bataillons de ces fraudeurs que le gouvernement oublie de dénoncer. Mais pas les élus du groupe CRC, à l'origine de la création d'une commission d'enquête sénatoriale. Etat des lieux, propositions pour mettre fin à un phénomène scandaleux : entretien avec Eric Bocquet, rapporteur de la commission.

Lire page 3

## LE SÉNAT FACE AUX LICENCIEMENTS BOURSIERS

**A**ujourd'hui, tout le monde est contre ! Contre la « finance folle » qui détruit l'économie et désindustrialise le pays. Mais qui, au-delà des discours, a le courage de se prononcer en faveur de l'interdiction des licenciements boursiers ? Réponse au Sénat le 16 février, jour où la Haute assemblée se prononce une nouvelle fois sur la proposition des sénateurs communistes.

Lire page 8

## Et Aussi...

**TVA « sociale »** : une mesure injuste et contre-productive.

**Fonction publique** : les contrats de droit privé, un nouveau coup porté au statut ? **Exécution des peines** :

cette autre politique pénitentiaire qui concilie humanité et sécurité des citoyens. **Toxicomanies** : l'échec de la répression sans prévention. **11 novembre** :

la mémoire victime d'un grand amalgame. **Vœux pour 2012** : une année pour que progresse l'idée d'une nécessaire rupture avec le libéralisme.



## LA LOI QUI SOULAGE LES COLLECTIVITÉS

**V**otée à l'initiative d'Evelyne Didier au nom du groupe CRC, une proposition de loi permet aux communes et aux départements de ne plus payer les coûts énormes d'entretien et de réfections de la plupart des ponts de rétablis-

sement des voies se trouvant sur leurs territoires. Le texte doit maintenant être approuvé par l'Assemblée nationale pour être effectif...

Lire page 5



**D**ésindustrialisation de la France, chômage de masse, précarité accrue... L'échec du quinquennat de Nicolas Sarkozy est patent. Mais la cause profonde du mal n'est pas un manque de compétitivité, un défaut de productivité, un coût du travail trop élevé : elle est dans les choix politiques d'un gouvernement à la solde des tenants du système capitaliste. Tout a été bon depuis des années pour détourner l'argent vers la spéculation financière et Nicolas Sarkozy a poussé cette politique jusqu'à la caricature. Le culte de l'argent roi, l'argent pour l'argent, ont mis à mal les fondamentaux d'une politique industrielle digne de ce nom, laquelle commence par le réinvestissement d'une part suffisante des profits dans la production et les salaires. Rien n'a été fait pour en finir avec le choix dévastateur des délocalisations dans le seul but d'augmenter les dividendes des actionnaires. Combien de salariés licenciés, d'entreprises fermées, de familles meurtries, de villes et de régions sinistrées au nom de la sauvegarde des sacro-saints 15 % de taux de profit ? Le succès in extremis des ouvrières de Lejaby après une lutte exemplaire, mais qui néanmoins changeront de métier, de patron et verront leur savoir-faire délocalisé, est l'arbre qui cache la forêt des licenciements dans la seule branche du textile. Ainsi, ces derniers jours, nombreuses et nombreux sont ceux, Nicolas Sarkozy en tête, qui semblent découvrir l'ampleur du chômage en France et la profonde crise de l'emploi. Pour seule réponse à la désindustrialisation : la proposition d'une TVA antisociale, réduisant la problématique de la compétitivité de nos entreprises au coût du travail quand c'est la compétitivité « hors prix », c'est-à-dire via l'innovation, qui est le véritable enjeu. Au motif de diminuer le coût du travail, alors que les 30 milliards d'exonérations de cotisations sociales accordées au patronat n'ont pas relancé l'emploi, le locataire de l'Elysée s'attaque au pouvoir d'achat du plus grand nombre en majorant cet impôt injuste par nature qu'est la TVA. Le champion de la droite française a débuté son quinquennat en allégeant l'impôt de ses riches amis, il le termine en augmentant les impôts du peuple. Tout un symbole ! Cette constance dans l'injustice aura bien été la marque de son pouvoir. Les sénatrices et sénateurs du groupe CRC, avec le Front de gauche, proposent de stopper cette hémorragie en prenant une mesure forte qui peut s'appliquer rapidement : interdire les licenciements boursiers. Toute entreprise qui licencie pour satisfaire l'appétit des actionnaires, et non pas en raison d'une défaillance économique avérée, tomberait sous le coup de cette nouvelle législation. Les mots de compassion, les aveux d'impuissance face à une mondialisation invoquée comme un prétexte trop facile ne sont plus de mise. Il faut passer aux actes : c'est tout le sens de notre proposition au Sénat. Bien sûr, la défense de l'emploi ne peut se limiter à ce genre de mesures. Nous avons besoin d'une politique économique entièrement tournée vers une croissance durable et le développement industriel. Pour ce faire, la fiscalité ne doit plus être mise au service des politiques d'austérité, dans le seul but de préserver une politique monétariste qui a fait les ravages que l'on sait en Europe. En proposant l'interdiction des licenciements boursiers et en nous opposant sans ambiguïté à cette TVA antisociale, nous souhaitons, mes collègues du groupe CRC et moi-même, dessiner les contours d'une autre politique économique. Elle est possible. Elle est nécessaire.

« Le locataire de l'Elysée s'attaque au pouvoir d'achat du plus grand nombre en majorant cet impôt injuste par nature qu'est la TVA. »

## EN DEUX MOTS

## TOTAL

Total engrange les milliards, mais ne veut surtout pas, ou le moins possible, que ce pacte contribue à la solidarité nationale. Exemple récent : le groupe pétrolier vient de modifier la déclaration fiscale de sa raffinerie de Grandpuits afin de bénéficier de dispositions fiscales avantageuses. Cette petite modification va lui permettre de payer 68 000 euros de moins de taxe foncière et 140 000 euros de moins au titre de la cotisation foncière des entreprises. Bilan : une énorme perte sèche pour le budget de cette commune, qui comme toutes les autres, a déjà du mal à joindre les deux bouts.

« Je trouve particulièrement choquant qu'un grand groupe comme Total, dont les bénéfices annuels dépassent les 10 milliards d'euros en 2011, puisse se désengager à hauteur de 200 000 euros auprès d'une commune et de sa population », s'insurge Michel Billout, qui demande à Total de revenir sur cette décision. Une décision, poursuit le sénateur de Seine-et-Marne qui « risque de se traduire par une augmentation des impôts sur des ménages au pouvoir d'achat déjà largement détérioré ces dernières années, notamment par l'augmentation du prix des carburants dont le groupe a largement bénéficié ».

## GÉNOCIDE

Le Sénat a adopté, le 23 janvier, la proposition de loi qui réprime, en prévoyant une peine d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, la négation de l'existence des génocides reconnus par la loi. Sans qu'il y fasse référence explicitement, le texte s'applique en fait au génocide arménien. Une majorité d'élus du groupe CRC l'a approuvé.

« Nous voulons rester cohérents et logiques avec nous-mêmes, mais aussi demeurer fidèles à notre engagement auprès de nos compatriotes d'origine arménienne et faire preuve à leur endroit de la solidarité active que nous leur avons toujours manifestée, a plaidé Isabelle Pasquet, sénatrice des Bouches-du-Rhône. Mon ami Guy Fischer, pour qui j'ai une pensée toute particulière aujourd'hui, fut le premier signataire d'une proposition de loi similaire à celle que nous examinons aujourd'hui, déposée par notre groupe en juillet 2005, puis redéposée régulièrement jusqu'en 2010. »

## UNE MESURE INJUSTE ET CONTRE-PRODUCTIVE

Les sénateurs du groupe CRC entendent s'opposer avec détermination à l'instauration de la « TVA sociale » et des autres dispositions annoncées par Nicolas Sarkozy lors de son intervention télévisée. Mesures dont le Sénat doit débattre en séance publique à partir du 22 février.

Pas question de laisser faire... Dès lendemain de l'intervention télévisée de Nicolas Sarkozy, le 29 janvier, les sénateurs communistes républicains et citoyens ont fait savoir qu'ils refusaient « un coup de force destiné à rendre un dernier service aux puissances d'argent » et qu'ils agiraient « pour que le Sénat de gauche s'oppose à ces derniers coups bas contre le peuple ». La majorité sénatoriale, à défaut de vraiment pouvoir empêcher le vote des mesures annoncées, à en effet la possibilité de compliquer sérieusement la tâche du gouvernement. Ne serait-ce qu'en faisant durer les débats et en prenant le temps de présenter ses contre-propositions. D'autant que le calendrier parlementaire est très serré. Présentés et adoptés en Conseil des ministres le 8 février, un projet de loi de finances rectificatif, qui instaure la « TVA sociale », ainsi qu'un projet de loi sur les mesures relatives au logement, ont été transmis au Parlement. Ce nouveau collectif budgétaire doit être examiné par les députés à partir du 13 février, puis le 22 février par les sénateurs. Le gouvernement espère voir adopter ces projets avant le 8 mars, date à laquelle l'Assemblée nationale et le Sénat cesseront leurs travaux pour cause d'élections présidentielles et législatives. Quant aux accords de compétitivité-emploi, Nicolas Sarkozy a indiqué que les partenaires sociaux disposent de deux mois pour les signer. Faute de quoi, il déposera un projet de loi. Quand ? Mystère... Tout à sa stratégie du « président-jusqu'au-bout », Nicolas Sarkozy est le premier Chef de l'Etat à vouloir

**« Il ne suffit pas de baisser le coût du travail pour relancer l'emploi, sinon les milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales accordés au patronat depuis 2007 nous auraient empêchés d'enregistrer une hausse importante du chômage sur la même période. »**

ANNIE DAVID,  
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES.

conduire des réformes aussi structurelles à la toute fin de son mandat, quitte à instrumentaliser les institutions, comme le souligne Nicole Borvo Cohen-Seat : « Le président candidat tente d'utiliser le Parlement au seul profit de sa campagne électorale. Il s'agit bien d'une communication électorale. En effet, le Chef de l'Etat au pouvoir depuis cinq ans, a disposé du temps nécessaire pour agir : C'est maintenant au peuple de se prononcer sur son bilan et sur les programmes des autres candidats. L'augmentation de la TVA et les exonérations massives de cotisations patronales, mesures phares d'une politique antisociale, ne peuvent être adoptées à la hussarde la veille de scrutins, présidentiel et législatif. » D'autant qu'il est manifeste que ces mesures, si elles s'appliquent un jour, ne pourront pas entrer en



vigueur avant les prochaines échéances. Hérité du programme du Conseil National de la Résistance, notre système de protection sociale grèverait, à croire le gouvernement la compétitivité des entreprises françaises. Or, dans son rapport de février 2011, l'INSEE, indique que le coût du travail est moins élevé en France qu'en Allemagne. « Appréhender la compétitivité de nos entreprises sous l'angle du seul coût du travail est une imposture économique, estime par ailleurs Annie David, la présidente de la commission des Affaires sociales. Le véritable enjeu, pour notre pays, consiste à inventer une industrie durable au moyen d'un facteur essentiel : l'innovation ! Or celle-ci est sacrifiée à la voracité des actionnaires, qui n'hésitent plus à s'attribuer des dividendes colossaux, et aux rémunérations indécentes que s'octroient certains grands patrons, au détriment de l'emploi et de l'investissement. Enfin, il ne suffit pas de baisser le coût du travail pour relancer l'emploi, sinon les milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales accordés au patronat depuis 2007 nous auraient empêchés d'enregistrer une hausse importante du chômage sur la même période. Non seulement l'augmentation de la TVA n'aura pas les effets escomptés sur la compétitivité, mais elle est injuste et contre-productive. Elle est injuste, car, alors que les plus riches n'en sentiront même pas les effets, cette nouvelle mesure d'austérité qui ne dit pas son nom sera supportée par les salariés, les travailleurs pri-

vés d'emplois, les étudiants et les retraités ! Ils seront condamnés à une double peine : réduction des protections sociales et augmentation massive des prix. Elle est contre-productive, car, en pénalisant la consommation, elle plombe la croissance, puisqu'elle en est l'un des principaux moteurs. »

Ce transfert du financement de la branche famille de la sécurité sociale des employeurs vers les consommateurs représente une dizaine de milliards d'euros. Avec cette mesure, résumant les élus du groupe CRC, « le gouvernement poursuit la même politique de réduction d'exonération de cotisations sociales que celle entamée depuis des années, avec les mêmes conséquences : précarisation du travail, appauvrissement de la sécurité sociale, conduisant à l'instauration de franchises et de déremboursements ». Les fameux accords de compétitivité sont tout aussi rétrogrades. Avec eux, le gouvernement remet cette fois en cause, analysent-ils, « les deux éléments fondamentaux du droit du travail, que constituent le temps de travail et la rémunération. En proposant que dans les entreprises des accords puissent prévoir de baisser les salaires ou d'augmenter la durée de travail sans hausse de salaire, Nicolas Sarkozy entretient le mensonge selon lequel ce serait les salaires qui plombieraient la compétitivité des entreprises. Ce ne sont pourtant pas les salaires, mais bien les dividendes des actionnaires qui ont augmenté de 31 % sur 5 ans. »

## DERRIÈRE LES PROMESSES, LE LAISSER-FAIRE

Le sauvetage, à la dernière minute, de l'usine Lejaby n'y change rien : en matière d'emploi, le bilan du quinquennat de Nicolas Sarkozy peut se résumer en un mot : catastrophique. Rien qu'en 2011, le nombre des chômeurs s'est accru de 152 000, soit une augmentation de 5,6 %. Et en cinq ans, la France a perdu 750 000 emplois dans l'industrie, tandis que 900 usines ont été fermées ces trois dernières années. Aujourd'hui, environ 4,5 millions de personnes sont à la recherche d'un emploi... Des statistiques terribles, accusatrices pour la politique suivie par le gouvernement, et rappelées par Michelle Demessine le 26 janvier dernier à l'occasion d'une séance de questions d'actualité au gouvernement. « Le gouvernement affirme maintenant vouloir réindustrialiser la France, après avoir laissé son industrie périr pendant des années », a relevé avec ironie la sénatrice du Nord. Dans les faits, on ne peut cependant pas dire qu'il se soit particulièrement démené pour préserver le site d'Yssingaux, rest-



tant muet par exemple à l'annonce de la liquidation de l'entreprise au début de l'année... C'est d'abord à leur lutte exemplaire et à la proximité des élections présidentielles que les ouvrières de l'entreprise doivent leur salut. Mais pas la marque aux bonnets : finis les soutiens-gorge « made in France », le repreneur, un four-nisseur auvergnat de LVMH, ayant l'intention de reconverter le site dans la maroquinerie de luxe.

## Contre-sommet social au Sénat

Présidente de la commission des Affaires sociales, Annie David a organisé au Sénat le 1<sup>er</sup> février deux tables rondes, l'une salariales et l'autre patronale, afin de recueillir le point de vue des partenaires sociaux après le sommet du 18 janvier et les dernières annonces de l'Elysée. A l'issue de ces rencontres, qui ont donné lieu à des échanges constructifs, la sénatrice a « dénoncé la manipulation du président de la République, qui consiste à organiser un sommet faussement social pour dissimuler un grand plan de communication destiné à enrober les desiderata patronaux d'une fausse négociation ».

# LA FINANCE DÉRÉGULÉE S'EST ORGANISÉE POUR ÉCHAPPER AUTANT QUE POSSIBLE À L'IMPÔT



*A la demande du groupe CRC, dans le cadre de son droit de tirage annuel, le Sénat a décidé la création d'une commission d'enquête relative à l'évasion des capitaux et actifs hors de France. Ses vingt-et-un membres ont été désignés le 1er février. Parmi eux, deux sénateurs communistes : Marie-France Beaufile, élue d'Indre-et-Loire, et Eric Bocquet, sénateur du Nord, qui a été désigné rapporteur et qui répond ici aux questions d'Initiatives.*

**Tout d'abord, peut-on mesurer l'ampleur de l'évasion fiscale ?**

**Eric Bocquet.** Par définition, il est difficile de connaître précisément le montant. Les estimations connues évoquent un chiffre compris entre 50 et 80 milliards d'euros, soit environ le déficit prévu cette année pour le budget de la nation. Cette commission d'enquête aura pour objet notamment de déterminer plus précisément les montants de ces sommes qui échappent à la taxation.

**Pourquoi avez-vous choisi de vous intéresser à cette fraude en particulier ?**

**Eric Bocquet.** D'abord parce que les montants en jeu sont considérables et ensuite parce que Nicolas Sarkozy et son gouvernement nous répètent à l'envi depuis des mois et des mois que la France n'aurait plus les moyens de financer les salaires, les retraites, les dépenses de santé, de financer les dépenses d'éducation... Valérie Pécresse, ministre du Budget, affirmait lors du débat budgétaire au Sénat : « Il n'y a pas d'alternative. » Le groupe CRC, au sein de la majorité, a pourtant formulé de nombreuses propositions tendant à dégager des moyens financiers nouveaux, plus de 30 milliards de recette. Cette commission d'enquête sur l'évasion fiscale montrera sans doute l'ampleur des ressources nouvelles pouvant être dégagées.

**Mais face à l'opacité des paradis fiscaux et face au secret bancaire, de quels moyens d'investigation disposez-vous ?**

**Eric Bocquet.** La commission des Finances, avec les compétences et l'expérience de ses administrateurs et collaborateurs, constitue déjà en soi un outil d'information et d'investigation incomparable. De nombreux ouvrages ont déjà été consacrés au sujet, nous pouvons nous y référer. Nous envisageons également d'auditionner les services de la DGFiP, la direction générale des finances publiques, ainsi que des syndicalistes, fonctionnaires des impôts. Je peux également mettre en place une rencontre avec les auteurs de l'ouvrage « *Le président des riches* », M et Mme Pinçon-Charlot. Précisons que toutes les personnes

auditionnées doivent prêter serment au début des auditions : véritablement, cette commission d'enquête constituera un outil d'investigation utile à notre réflexion.

**Estimez-vous que le gouvernement agit suffisamment pour lutter contre ce phénomène ?**

**Eric Bocquet.** Le gouvernement et Nicolas Sarkozy communiquent beaucoup sur le sujet, mais se gardent bien de prendre des mesures qui s'imposeraient. Lors du G20 de Pittsburgh en 2009, le président de la République avait annoncé, à grand renfort d'effet de manches, que le capitalisme financier allait être moralisé et que c'en était fini des paradis fiscaux ! Aujourd'hui, on estime à 600 000 milliards de dollars le volume du marché des produits dérivés, le tout, géré par 14 banques dans le monde : Goldman Sachs, RBS ou Deutsche Bank, mais aussi deux banques françaises BNP Paribas et la Société Générale, qui vient pourtant d'annoncer des centaines de suppressions d'emplois. Le cynisme est porté à son comble ! Le capitalisme n'est pas moral, et les

déclarations de Nicolas Sarkozy apparaissent pour ce qu'elles sont : de la gesticulation démagogique. La finance dérégulée s'est organisée pour échapper autant que possible à l'impôt. Ce n'est pas acceptable.

**Vous-même, que proposez-vous ?**

**Eric Bocquet.** Les sénateurs du groupe CRC, tout au long du débat budgétaire, ont avancé des propositions qui seraient de nature à dégonfler cette bulle financière. On pourrait taxer fortement des flux financiers, renforcer le pouvoir des conventions fiscales avec les « paradis » en Europe et ailleurs. Il faudrait également redonner aux services fiscaux en France les moyens humains d'exercer des contrôles plus réguliers, car la RGPP a aussi fait des dégâts dans ces services. Il faudrait également agir au plan international, changer radicalement le contenu des traités en vigueur dans l'Union européenne. Ceux qui feignent de stigmatiser le capitalisme financier sont les mêmes qui ont prôné cette Europe de la libre circulation des capitaux dans un espace de concurrence libre et non faussée. Que d'hypocrisie ! La BCE pourrait jouer un rôle essentiel dans un nouveau cadre.

**Vous êtes le rapporteur de la commission.**

**Quel est votre rôle précisément ?**

**Eric Bocquet.** J'aurai à rendre compte à chaque étape de l'avancement des travaux de cette commission. Je la conçois comme une fenêtre ouverte sur ce monde dévasté de la finance dérégulée, un outil au service de la transparence et de la vérité, au service de notre peuple qui subit les conséquences de cette course effrénée à l'argent facile qui ne répond aucunement aux grands besoins des hommes. Enfin, ce travail doit aboutir au recul des idées de renoncement et de fatalisme dans notre pays, c'est le politique qui doit reprendre le pouvoir avec et pour les gens.

**Avez-vous déjà une idée de la date de publication de votre rapport final ?**

**Eric Bocquet.** La durée de vie d'une commission d'enquête est de l'ordre de 6 mois environ, c'est-à-dire que cet été nous devrions être en mesure de rendre compte des travaux. D'ici là, nous serons amenés à faire un point d'étape en fonction de l'intérêt des éléments qui ne manqueront pas de se dégrader au fil des semaines.



## UN COMBAT ANCIEN CONTRE LES PARADIS FISCAUX

Depuis de longues années, longtemps seuls au sein de la Haute assemblée, les sénateurs communistes dénoncent le scandale que représentent les paradis fiscaux. Ils le font chaque année à l'occasion de la discussion du budget, mais aussi, plus récemment, depuis que le Parlement est amené à ratifier des conventions fiscales internationales, censées apporter de la transparence où règne l'opacité. « *L'origine de ces conventions fiscales est connue*, rappelle Michel Billout, sénateur de Seine-et-Marne. *Il s'agit, depuis 2008, et dans le droit fil des différents sommets internationaux comme des recommandations de l'OCDE, de mener une lutte en apparence déterminée contre les paradis fiscaux, en procédant à la signature de ces conventions fiscales établies sous formule type* ». Lorsque le Sénat était à droite, ces conventions étaient approuvées sans difficulté (alors que la nouvelle majorité les rejette), avec une volonté de discrétion manifeste. Discrétion qui aurait été totale si le groupe CRC n'avait pas demandé et obtenu à chaque fois, car la demande est de droit, un vote en séance

publique, contrariant ainsi l'ancienne majorité sénatoriale qui préférerait se passer d'un débat ouvert à tous... Ces conventions gagnent pourtant à être mieux connues ! « *De manière générale*, remarquent les élus du groupe CRC, *elles*

**« Les milieux d'affaires internationaux ont besoin de ces lessiveuses d'argent pas toujours très net, pour mener à bien la mission qu'ils imposent à la production, c'est-à-dire réaliser le plus possible de profits. »**

THIERRY FOUCAUD,  
SÉNATEUR DE SEINE-MARITIME,  
VICE-PRÉSIDENT DU SÉNAT.

*contiennent des dispositions qui favorisent encore plus les revenus du capital et les revenus spéculatifs. En réalité, c'est bel et bien la fraude fiscale qui se*

*trouve ainsi légalisée, et qui, de plus, ne sera pas taxée par la suite ! On donne un vernis de légalité à ce qui procède de la spéculation financière, de l'évasion de capitaux, de la dissimulation, parfois, d'éléments de patrimoine et de revenus. Le Président de la République avait annoncé la fin des paradis fiscaux. En réalité, il les réorganise et les installe dans notre droit ! »* La finance qui est devenue « folle » selon les mots mêmes de Nicolas Sarkozy peut donc toujours compter sur un certain Sarkozy Nicolas. Cette folie, on le sait, est pourtant destructrice. « *Valider ces conventions*, observe pour sa part Thierry Foucaud, sénateur de Seine-Maritime, *c'est donner à nos grandes banques, à nos compagnies d'assurance et à nos groupes du tourisme la garantie de la légalité et du droit pour réaliser des affaires sous des cieux fiscaux cléments, où l'administration est peu regardante et souvent sous-équipée. Les milieux d'affaires internationaux ont besoin de ces lessiveuses d'argent pas toujours très net, pour mener à bien la mission qu'ils imposent à la production, c'est-à-dire réaliser le plus possible de profits.* » Tout est dit.

# 8 %

de la richesse financière mondiale serait abritée dans les paradis fiscaux, selon une étude du Syndicat unifié des impôts. En 2007, le montant de l'évasion fiscale au sein de l'Union européenne était estimé à 200 milliards d'euros, soit 2 % de son PIB.

Par Marie-France Beaufile, sénatrice d'Indre-et-Loire, membre de la commission d'enquête

« Cette initiative importante permettra de démontrer précisément que l'argent existe pour mettre en œuvre une politique de croissance sans s'attaquer au pouvoir d'achat de l'ensemble de la population comme s'apprête à le faire, à nouveau, Nicolas Sarkozy en augmentant fortement la TVA. »

## EN DEUX MOTS

## DURBAN

« Les déclarations très optimistes du gouvernement français semblent quelque peu en décalage avec les faits ». C'est par cette formule qu'Evelynne Didier a résumé les maigres avancées du sommet de Durban, lors d'un débat organisé au Sénat le 17 janvier à propos des négociations internationales climatiques. Avant de livrer le diagnostic suivant : « Comme toutes les crises environnementales, la crise climatique rejoint les crises économique, financière, politique et sociale que nous connaissons aujourd'hui, avec des risques de tensions très fortes qui peuvent, nous le savons, produire, à certains endroits, des guerres. Plus que jamais, il convient d'envisager des négociations climatiques non pas hors-sol, mais liées aux autres processus de négociation internationaux. Nous ne pouvons faire l'économie de telles négociations si nous voulons que les acquis soient durables et il appartient à la France de faire des propositions en ce sens. » « Parions surtout sur l'implication des citoyens, a aussi plaidé la sénatrice de Meurthe-et-Moselle. Leur conscience des enjeux n'a jamais été aussi forte ! Aujourd'hui installée dans la conscience collective, la question climatique contribuera à une conscience globale, qui, je l'espère en tout cas, mettra en évidence l'absolue nécessité de la construction d'un monde plus juste, d'un monde déchargé des logiques financières où l'action des hommes se fera pour l'homme dans le respect de son environnement. »

## ALIGNEMENT ATLANTISME

A l'occasion d'un débat de politique étrangère, le 7 février, les sénateurs du groupe CRC, par la voix de Robert Hue, ont sévèrement critiqué le bilan du quinquennat dans ce domaine en estimant que l'action de la France était dorénavant marquée par un manque d'autonomie diplomatique et stratégique dû à l'alignement atlantiste de Nicolas Sarkozy. Cet effacement s'est principalement concrétisé par la pleine réintégration dans le commandement militaire de l'OTAN, et se traduit par une politique étrangère alignée sur la conception américaine de défense des intérêts du monde occidental.

# UN NOUVEAU COUP PORTÉ AU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE ?

*Paradoxe. L'accord signé entre six syndicats et le gouvernement va permettre un recul, réel mais partiel, de la précarité qui touche les agents de la fonction publique, tout en portant un nouveau coup au statut des agents de l'Etat en privilégiant le contrat de droit privé. Ce qu'ont dénoncé les membres du groupe CRC lors de la transposition législative de l'accord, approuvée par le Sénat en première lecture.*

Signé le 31 mars 2011 entre le gouvernement et six organisations syndicales sur huit (CGT, CFDT, FO, UNSA, CFTC et CGC), la FSU et Solidaires ayant refusé de l'approuver, le protocole relatif à la précarité dans la fonction publique est maintenant l'objet des débats du Parlement, en vue de sa ratification. L'accord prévoit principalement le passage en CDI de 100 000 agents en situation précaire, et la possible titularisation de 50 000 autres. Le Sénat, qui a été saisi en premier, a approuvé le 26 janvier le projet de loi transposant ces mesures. Un vote acquis à une très large majorité, seuls les élus du groupe CRC ayant choisi de s'abstenir.

Car, derrière cette avancée, réelle, se cache une menace à peine voilée contre le statut de la fonction publique. « Ce protocole est une étape importante, a d'abord observé Christian Favier. Il est le fruit d'une négociation entamée voilà deux ans, sur l'initiative des organisations syndicales. Après deux ans d'échanges, il est le résultat d'un compromis, comme l'est aussi, par voie de conséquence, le projet de loi, lequel pourra indiscutablement constituer, sur le plan individuel, une réponse à certaines situations de précarité subies par les agents. Je pense en particulier aux agents recrutés en CDD et qui pourront demain bénéficier d'un CDI. Cette transformation de

**« Qui pourrait refuser à ces agents aujourd'hui en situation très précaire le bénéfice, demain, d'une sécurisation de leur parcours professionnel ? Pour autant, le recours à des contrats à durée indéterminée pour des emplois permanents de la fonction publique, que la loi autorisera donc désormais, nous inquiète. »**

CHRISTIAN FAVIER  
SÉNATEUR DU VAL-DE-MARNE.

contrat est une avancée. Qui pourrait refuser à ces agents aujourd'hui en situation très précaire le bénéfice, demain, d'une sécurisation de leur parcours professionnel ? Pour autant, le recours à des contrats à durée indéterminée pour des emplois permanents de la fonction publique, que la loi autorisera donc désormais, nous inquiète. La titularisation de ces emplois jusqu'à présent occupés par des fonctionnaires constitue une étape supplémentaire du démantèlement du statut ; cela, nous ne pouvons l'ignorer. »

Un point que partage aussi Jean-Marc Canon. « Le projet de loi facilite davantage le passage en CDI que la titularisation. On ne peut pas ne pas y voir une volonté idéologique du gouvernement d'aller vers une extinction du statut des fonctionnaires », souligne ce représentant de la CGT Fonction publique dans le journal Le Monde. Au regard de l'étendue de la précarité touchant la fonction publique, ces mesures apparaissent aussi très limitées lorsque l'on sait que 900 000 agents sont aujourd'hui en situation précaire. « Comment ne pas regretter que ce projet de loi ne constitue pas un véritable plan de titularisation ? Tous celles et ceux qui remplissent

## 900 000

agents de la fonction publique relèvent d'un contrat précaire, ce qui représente 16,5 % des effectifs totaux..



les conditions de la titularisation ne seront pas titularisés, ont constaté sur ce point les élus du groupe CRC, puisque le nombre de postes ouverts correspondra aux besoins recensés par les services, et non pas au nombre d'agents titularisables. Il y a là un manque d'ambition évident. Il ne pourrait d'ailleurs pas en être autrement sans sortir de la logique de la RGPP, dont les conséquences en termes d'emplois sont désastreuses. En 2013, dans la seule fonction publique d'État, 100 000 emplois seront supprimés du seul fait de l'application de la règle du non-replacement d'un départ à la retraite sur deux. Pourtant, la pertinence des services publics comme moyens mis au service de l'intérêt général, pertinence dont nous sommes pour notre part convaincus, exigeait du Gouvernement qu'il titularise tous les agents publics. En ne proposant qu'une titularisation très partielle, vous poursuivez, monsieur le ministre, dans la même direction, celle de la réduction à tout crin de la dépense publique. »

### Le cas particulier et explosif de l'Outre-mer

Dans les départements d'Outre-mer, la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière comptent dans leurs rangs une large majorité d'agents titulaires. En revanche, dans la fonction publique territoriale, et particulièrement à la Réunion, les deux tiers des agents sont des contractuels. Mais, particularité, les agents titulaires bénéficient outre-mer de ce que l'on appelle des majorations de rémunération. Cette surrémunération atteint 53 % à la Réunion et trouve son origine dans la prise en compte d'un coût de la vie plus élevé qu'en métropole, ainsi que sur une indexation établie à l'époque du franc CFA, aujourd'hui disparu. Au passage, cette situation bafoue un des principes essentiels de la fonction publique selon lequel tout fonctionnaire est en droit de prétendre au même traitement, à qualification, grade et échelon égaux, qu'il entre dans le cadre de la fonction publique

d'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière. Qui plus est, elle impose en aux collectivités locales d'outre-mer des charges supplémentaires, celles qui sont liées aux compléments de rémunérations de leurs agents titulaires, alors que les collectivités de France continentale n'ont pas à supporter cette charge financière. « Ces majorations de rémunération décidées par l'État, dès lors qu'elles sont à la charge des collectivités, constituent un obstacle à la titularisation de l'écrasante majorité des employés communaux, qui sont ainsi privés du statut auquel ils ont droit. Et cela dure depuis trois quarts de siècle, s'est insurgé Paul Vergès, sénateur de la Réunion. Dès lors,

**« Il appartient à l'État, et à lui seul, de prendre en charge le coût des surrémunérations des agents de la fonction publique territoriale outre-mer, et de lever ainsi l'obstacle majeur à la titularisation des agents communaux. »**

PAUL VERGÈS  
SÉNATEUR DE LA RÉUNION.

au nom du principe de l'égalité de traitement entre collectivités, il appartient à l'État, et à lui seul, de prendre en charge le coût des surrémunérations des agents de la fonction publique territoriale outre-mer, et de lever ainsi l'obstacle majeur à la titularisation des agents communaux et à la résorption de la précarité dans la fonction publique, objet même de ce projet de loi ! Les milliers d'agents de ces collectivités ont déjà trop attendu pour que, aujourd'hui, on laisse passer l'occasion, à travers le présent texte, de résoudre une fois pour toutes la question de leur titularisation. Le Gouvernement, quel qu'il soit, doit prendre conscience que cette situation d'injustice, qu'il a créée et pérennisée pendant soixante-six ans, doit obligatoirement cesser. Le climat est explosif ! »

# UNE LOI BIENVENUE POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

*Votée à l'initiative d'Evelyne Didier au nom du groupe CRC, une proposition de loi va permettre aux communes de ne plus voir peser sur leurs épaules les coûts, souvent gigantesques, d'entretien et de rénovation de la plupart des ponts de rétablissement des voies situés sur leur territoire. Il faut maintenant qu'elle soit définitivement adoptée par l'Assemblée nationale.*

Il est rare qu'un texte de loi soit adopté à la quasi-unanimité au Sénat. Et il est encore plus rare, lorsque la chose survient, que la proposition votée soit l'œuvre des sénateurs du groupe CRC ! Ce fut pourtant le cas, le 17 janvier dernier, lorsque la seconde chambre du Parlement s'est prononcée en faveur proposition de loi « visant à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement des voies », un texte déposé à l'initiative d'Evelyne Didier. Derrière un intitulé très technique, cette proposition de loi a pour ambition de soulager bon nombre d'élus locaux sur qui pèse depuis de longues années une épée de Damoclès d'un genre particulier. La construction d'une nou-

**« Nous proposons une règle des plus équitables : au gestionnaire de la nouvelle infrastructure de transport doit revenir la responsabilité de la structure de l'ouvrage d'art, y compris l'étanchéité ; au propriétaire de la voie rétablie doit revenir la responsabilité de la chaussée et des trottoirs. »**

EVELYNE DIDIER  
SÉNATRICE DE MEURTHE-ET-MOSELLE.

velle infrastructure, comme une voie ferrée ou une voie navigable, s'accompagne parfois de la construction d'ouvrages d'art afin de rétablir la continuité des voies communales ou départementales lorsqu'elles ont été interrompues.

Ces ouvrages sont érigés par leurs gestionnaires, par exemple Réseau ferré de France ou Voies navigables de France. Mais curieusement, c'est aux collectivités qu'incombe par la suite la responsabilité de la surveillance et de l'entretien de l'ouvrage. Voire de sa reconstruction, ce qui représente plusieurs dizaines ou plusieurs centaines de milliers d'euros ! Explication de la sénatrice de Meurthe-et-Moselle : « Aujourd'hui, en l'absence de dispositions législatives et réglementaires, c'est la jurisprudence qui s'applique : les ouvrages d'art sont des éléments constitutifs des voies dont ils assurent la continuité ; la collectivité propriétaire de la voie portée est donc entièrement responsable de l'ouvrage, c'est-à-dire qu'elle doit en assurer l'entretien, la refaçon et le renouvellement, et garantir la sécurité à l'égard des tiers. Ainsi, ceux qui décident de la création d'une ligne, laquelle viendrait à couper des voies existantes, laisseraient ensuite les ouvrages de rétablissement à la charge des collectivités, qui, elles,



n'ont rien demandé. J'en ai besoin, je le construis, mais je vous l'abandonne ensuite... Il était grand temps que nous nous emparions du sujet, tant cette question comporte de risques en matière à la fois financière et pénale pour l'ensemble de nos collectivités, particulièrement pour les communes, et en termes de sécurité pour nos concitoyens. »

Le groupe CRC propose donc de répartir clairement les responsabilités et de mettre fin à une situation pénalisante pour les communes et les départements, en vertu d'un principe simple : selon sa proposition, il revient aux collectivités territoriales d'assurer la prise en charge et la gestion des trottoirs, du revêtement routier et des joints qui en garantissent la continuité ; aux gestionnaires de l'infrastructure de transport nouvelle, il revient d'assurer la prise en charge de la surveillance, de l'entretien et de la reconstruction de la structure de l'ouvrage, ainsi que de son étanchéité. Afin de prendre en compte la particularité de chaque ouvrage d'art, une convention devra être signée entre les différentes parties afin de définir les conditions pratiques d'application de ce principe général. Fruit d'un patient travail mené depuis trois ans, la proposition de loi défendue par Evelyne Didier met ainsi fin à un vide juridique défavorable aux collectivités. Un vide dont l'ampleur s'est notamment révélée à la faveur des transferts de charges et de compétences opérés par les lois Raffarin.

« En fait, analyse Mireille Schurch, sénatrice de l'Allier, le transfert de ces ouvrages d'art s'est opéré sans avoir été annoncé, sans que l'on en ait mesuré les conséquences et, bien entendu, sans les moyens correspondants. Ce sujet illustre les limites de l'exercice

des transferts de compétences. En effet, la transformation de l'institution des Ponts et chaussées en direction de l'équipement, et aujourd'hui, en directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement – les DREAL – est révélatrice de l'évolution ayant conduit l'État à renoncer à assumer des compétences dans le domaine du génie civil.

**« Comment penser sérieusement que les communes – de toute taille, mais particulièrement les plus petites – puissent avoir les compétences techniques pour assumer des ouvrages dont la technicité et l'importance rendent le suivi impossible ? »**

MIREILLE SCHURCH  
SÉNATRICE DE L'ALLIER.

Comment penser sérieusement que les communes – de toute taille, mais particulièrement les plus petites – puissent avoir les compétences techniques pour assumer des ouvrages dont la technicité et l'importance rendent le suivi impossible ? Plus encore, comment imaginer que ces communes puissent porter financièrement lesdits ouvrages ? Tout le monde sait que cela revient en réalité à déléguer l'entretien au privé, moyennant finances : les savoir-faire deviennent publics. Cela consiste également à transférer sur le dos des contribuables locaux ce qui était considéré auparavant comme relevant de l'intérêt général. » Si la loi s'applique aux futurs ouvrages, elle ne

## Un cas exemplaire

**C'est une histoire vraie, qui symbolise de manière assez spectaculaire l'étendue du problème. Une commune du Calvados de 312 habitants a été sollicitée par Réseau ferré de France pour effectuer des travaux de rénovation d'un pont situé sur son territoire. Coût estimé : 61 000 euros TTC, ce qui représente 66 % des dépenses d'équipement annuelles de cette petite commune ! Faut-il préciser que celle-ci s'est évidemment trouvée dans l'impossibilité de faire face à cette charge supplémentaire ?**

délaisse pas pour autant les ponts déjà construits, source de beaucoup d'interrogations pour les élus locaux. « La question de la situation des ouvrages d'art existants se pose différemment, souligne à ce propos Christian Favier, sénateur du Val-de-Marne et rapporteur du projet de loi. L'objectif n'est pas de remettre en cause les conventions qui ont parfois été signées par le passé. C'est pourquoi ces conventions existantes continueront de s'appliquer. Ce n'est qu'en cas de litige et de dénonciation de ces conventions que le nouveau régime prévu par la présente proposition de loi s'appliquera. » Si aucune convention n'existe, les parties concernées, collectivités et gestionnaires, disposeront alors de trois ans pour en signer une. Celle-ci sera évidemment soumise au régime prévu par la loi.

« Nous proposons une règle des plus équitables, résume Evelyne Didier : au gestionnaire de la nouvelle infrastructure de transport doit revenir la responsabilité de la structure de l'ouvrage d'art, y compris l'étanchéité ; au propriétaire de la voie rétablie doit revenir la responsabilité de la chaussée et des trottoirs. De toute façon, que ce soit l'État, RFF ou les collectivités qui paient, il s'agit d'une dépense publique. N'est-il pas préférable qu'elle soit prise en charge par une entité qui a toutes les compétences matérielles et le savoir-faire ? » Des principes qui ont séduit l'Association des maires de France et l'Assemblée des départements de France, qui toutes deux ont fait part de leur soutien. Reste maintenant un dernier obstacle à franchir, qui n'est pas un ouvrage d'art : pour qu'elle s'applique, la proposition de loi doit maintenant être votée par l'Assemblée nationale...

# UNE AUTONOMIE FINANCIÈRE TRÈS MENACÉE

Il y a quelques années encore, les ressources fiscales des collectivités territoriales représentaient 60 % de leurs recettes. Et les trois quarts de ces ressources provenaient d'une fiscalité directe. Aujourd'hui, ce type de fiscalité est en voie de disparition. Les régions conservent seulement la modulation de la TIPP – taxe intérieure sur les produits pétroliers ; les départements ne votent plus que le seul taux du foncier bâti ; les communes ne sont guère mieux loties, du fait de la disparition de la taxe professionnelle et des pouvoirs accrus des intercommunalités. Leur dernier outil fiscal propre repose sur la taxe d'habitation, impôt des plus injustes, car il ne tient pas compte des revenus des ménages... Résultat, « nous sommes en droit d'affir-

mer qu'aujourd'hui la garantie constitutionnelle d'une autonomie financière des collectivités territoriales n'est plus assurée », a déploré Christian Favier en s'adressant au gouvernement lors d'une séance de questions crible, le 17 janvier dernier. Or sans autonomie financière et fiscale, il ne peut y avoir de véritable pouvoir politique. Ce que le Conseil des prélèvements obligatoires explique très bien dans un rapport publié, déjà, en mai 2010. Selon le Conseil, qui compte dans ses rangs une brochette d'éminents spécialistes, il découle de l'article XIV de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen « que doit être considéré comme un élément essentiel de la démocratie le lien qui existe entre le vote qui permet de désigner les élus et le fait que ceux-

ci aient le droit de déterminer précisément le taux ou l'assiette des impôts ». Ce n'est pas un hasard si le gouvernement s'attache à rompre ce lien. En faisant dépendre de plus en plus les collectivités des subventions attribuées par l'État, il rêve de leur mise sous tutelle permanente « afin, dénoncent les sénateurs communistes, de freiner leurs dépenses, de réduire leur liberté d'action et de les empêcher de répondre aux besoins de leurs populations. Si les régions et les départements ne peuvent plus maîtriser leurs ressources, c'est parce que le pouvoir veut transformer ces collectivités et leurs élus en simples services déconcentrés de l'État. Il ne supporte plus leur liberté, leur capacité à mettre en œuvre d'autres choix politiques que les siens ».

## DMTO. Les droits de

**mutation à titre onéreux** reviennent pour une part aux départements. Problème, ces droits peuvent varier fortement d'une année à l'autre. Une évolution aléatoire qui ne prend absolument pas en compte la réalité des dépenses des collectivités départementales. Le gouvernement procède par ailleurs à une répartition arbitraire qui conduit à des situations aberrantes : la Seine-Saint-Denis, l'un des départements de France faisant face aux dépenses sociales les plus importantes, doit ainsi contribuer au Fonds national de péréquation des DMTO. Payer pour les autres quand on est dans le besoin, c'est la nouvelle solution trouvée par la droite !

# CETTE AUTRE POLITIQUE PÉNITENTIAIRE QUI CONCILIE HUMANITÉ ET SÉCURITÉ DES CITOYENS

En réécrivant profondément le projet de loi relatif à l'exécution des peines à l'initiative de Nicole Borvo Cohen-Seat, rapporteure du texte, la majorité sénatoriale a montré que des alternatives existaient à la politique d'enfermement à tout-va du gouvernement. Agir pour la réinsertion des détenus est par exemple l'un des moyens les plus efficaces de lutter contre la récidive.

Exit la course folle à l'incarcération, place à des mesures concrètes permettant de réduire la récidive et d'augmenter les chances de réinsertion. Le Sénat a voté, le 1<sup>er</sup> février 2012, une version totalement remaniée du projet de loi relatif à l'exécution des peines. Sous la houlette de Nicole Borvo Cohen-Seat, désignée rapporteure du texte, la majorité sénatoriale a patiemment détricoté le projet du gouvernement pour en prendre le contre-pied. Cette réécriture n'aura cependant pas de traduction concrète. En commission mixte paritaire, au bout du processus législatif, le gouvernement et sa majorité à l'Assemblée nationale ont sans surprise pu imposer, à quelques dispositions près, leur rédaction initiale. L'exercice n'est pas vain pour autant. Comme ce fut le cas à l'occasion des débats budgétaires ou bien de la loi de financement de la sécurité sociale, il montre qu'il est tout à fait possible de conduire une autre politique que celle que le gouvernement met en œuvre. A la dérive sécuritaire du pouvoir et à son obsession de l'enfermement, prenant prétexte du moindre fait divers, et qui aboutissent à faire des prisons françaises des zones de non-droit particulièrement criminelles, les sénateurs communistes opposent une politique pénitentia-

**« C'est être du côté des victimes que de se préoccuper de la réinsertion des condamnés, afin que chacun puisse vivre en sécurité. »**

NICOLE BORVO COHEN-SEAT  
PRÉSIDENTE DU GROUPE CRC.

re reposant sur « une orientation qui concilie humanité, respect des droits des détenus et sécurité des citoyens ». « C'est être du côté des victimes que de se préoccuper de la réinsertion des condamnés, afin que chacun puisse vivre en sécurité », ajoutent-ils, récusant ainsi les sempiternelles accusations de laxisme proférées par les élus de droite. Tout comme eux, 18 associations et syndicats considèrent d'ailleurs ce projet de loi comme « un non-sens humain, économique et juridique ». Celui-ci prévoit en effet la construction de 20 000 places de prison supplémentaires d'ici 2017, un objectif en contradiction flagrante avec la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 et avec la priorité affirmée alors par le gouvernement et par le Parlement de favoriser l'aménagement des peines de prison, en particulier les plus courtes d'entre elles. Ce nouveau plan immobilier est assorti



de dispositions censées améliorer l'exécution effective des peines prononcées, et d'un nouveau durcissement de la justice des mineurs. Autant de mesures écartées par la majorité sénatoriale, qui a supprimé, à l'exception de l'article premier, les articles du projet de loi pour y substituer une série d'amendements visant à l'abrogation des peines plancher, à la prévention de la surpopulation pénale, à l'atténuation de la responsabilité pénale applicable aux personnes atteintes d'un trouble mental ayant altéré leur discernement au moment des faits, ou encore à l'aménagement systématique des peines d'emprisonnement d'une durée allant jusqu'à trois mois. « La réalisation d'un parc pénitentiaire de 80 000 places traduit une priorité donnée à l'incarcération, a déploré la présidente du groupe CRC en rejetant un à un les arguments du gouvernement. La mise en place de structures spécifiques pour les courtes peines n'est pas compatible avec le principe de l'aménagement des peines inférieures ou égales à deux ans d'emprisonnement. Le choix de mener le programme de construction en partenariat public-privé, formule dont

l'intérêt n'est pas démontré, rigidifie le budget de la justice pour les trente prochaines années, au moins. La lutte contre la récidive risque de demeurer lettre morte, faute d'une politique de réinsertion active, si les conseillers d'insertion et de probation, qui sont les acteurs de cette politique, voient leurs effectifs demeurer inchangés, alors que leurs

**« Nous proclamons, pour notre part, que la peine doit être un temps pour se reconstruire et se réinsérer. »**

ÉLIANE ASSASSI  
SÉNATRICE DE SEINE-SAINT-DENIS.

missions n'ont cessé de croître. » A l'inverse, les choix opérés par la majorité sénatoriale sont de nature à limiter la récidive. « Dans la logique de la loi pénitentiaire, l'aménagement systématique des peines égales ou inférieures à trois mois nous semble nécessaire. Une incarcération pour une durée aussi courte n'a pas de sens et provoque une rupture des liens sociaux contraire à l'objectif de réinsertion, a par exemple justifié Nicole Borvo Cohen-Seat. Tout le monde peut le comprendre ».

Sauf apparemment le gouvernement qui brandit les 85 000 peines non exécutées comme justificatif à sa loi. Mais il oublie de préciser que ces peines sont à 95 % des peines courtes en attente d'aménagement, en raison de l'engorgement des services, faute de moyens humains suffisants... De toute façon, a rappelé Eliane Assasi, sénatrice de Seine-Saint-Denis, « l'accroissement du parc carcéral a tendance à susciter une augmentation des incarcérations, si bien qu'il n'apporte pas en soi une réponse durable au problème de la surpopulation et de la récidive. Cette annonce sous-tend en réalité un renoncement à l'exécution des courtes peines en milieu ouvert, là encore en dépit des études montrant que les aménagements de peines sont plus favorables à la prévention de la récidive que la détention. Nous proclamons, pour notre part, que la peine doit être un temps pour se reconstruire et se réinsérer. Nous souhaitons pour cette raison que la législation en matière pénitentiaire se fonde sur une approche éducative, sur la responsabilisation et le respect des droits et de l'expression des détenus comme des personnels. »

## La justice des mineurs à la dérive

**Avec ce projet de loi, le gouvernement modifie également les dispositions organisant la justice pénale des mineurs. Cela ne sera jamais que la septième fois depuis 2007 ! Objectif : augmenter sensiblement le nombre et la capacité d'accueil des centres éducatifs fermés, alors que leur fonctionnement a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment de la part du Contrôleur général des lieux de privation de liberté. Cette multiplication doit se faire au détriment des foyers classiques, des lieux de vie ou des familles d'accueil. Au-delà des atteintes répétées aux principes fondamentaux de l'ordonnance du 2 février 1945, à savoir la primauté de l'éducatif sur le répressif et la spécialisation de la justice des mineurs, elle vise aussi à cacher la forte diminution des moyens alloués à la Protection judiciaire de la jeunesse depuis 2008, alors même que le nombre des mineurs qui lui sont confiés ne cesse d'augmenter. Le placement en centre éducatif fermé est une alternative à l'incarcération qui aurait pu être intéressante, notent cependant les élus du groupe CRC. Sauf que le caractère fermé de ces centres a nettement pris le dessus sur l'aspect éducatif, en raison des très faibles moyens qui leur sont accordés ! Et comme ces CEF doivent continuer à accueillir des mineurs fortement délinquants, et seulement eux, ils ne peuvent pas devenir la solution éducative unique pour tous les mineurs confiés à la Protection judiciaire de la jeunesse. Or, construire des CEF et fermer des centres d'hébergement ouvert revient bien à aller dans cette direction... Et c'est précisément ce que vient de décider le gouvernement.**

## POINT DE VUE



LAURENCE COHEN  
Sénatrice  
du Val-de-Marne

## Toxicomanies

La réduction des consommations de substances légales (alcool, tabac, médicaments) ou illégales (cannabis, cocaïne, héroïne...) représente un véritable enjeu de santé publique en France, tant la situation est préoccupante avec des problématiques d'addictions importantes et des conséquences sociales et sanitaires dramatiques (maladies cardio-vasculaires, décès...). On assiste notamment à une recrudescence inquiétante de l'hépatite C liée à des comportements à risque causant la mort de plusieurs milliers de personnes chaque année. En tant que rapporteure sur le budget de la MILD (Mission interministérielle de la lutte contre les drogues et les toxicomanies), j'ai constaté l'inefficacité des mesures mises en place au cours des dernières années, notamment celles issues du plan gouvernemental 2008-2011, beaucoup plus répressives que préventives. De l'avis même des associations impliquées sur le terrain, la systématisation de la réponse pénale et judiciaire n'est pas la solution dans le traitement des addictions et de la réduction des usages de drogues. Au contraire, il faut développer une véritable politique de réduction des risques, politique qui privilégie les soins et la prévention, avec une sensibilisation et une information particulières en direction des jeunes. Au regard de ces enjeux, j'ai proposé une mobilisation générale des pouvoirs publics pour faire reculer l'hépatite C, avec plus d'information, de sensibilisation, avec des programmes d'échange de seringues notamment en milieu carcéral. De même, alors que le nombre de jeunes consommatrices augmente, il y a urgence à mener une politique spécifique en direction des femmes qui se droguent, car elles sont exposées à des risques particuliers (violence, prostitution, grossesse). Enfin, il est essentiel de relancer le débat « polémique » sur les salles de consommation, déjà testées dans plusieurs pays européens. Plusieurs élus de toutes les sensibilités politiques sont volontaires pour les expérimenter dans leurs villes : ne soyons pas frileux ! Les addictions restent un sujet méconnu, tabou parfois, mais de la réponse politique que nous apporterons, dépendra l'amélioration ou non de la situation de milliers de personnes. Aussi, me semble-t-il indispensable d'approfondir nos réflexions et nos propositions, raison pour laquelle je suis à l'initiative d'une rencontre publique qui aura lieu le 13 mars à Villejuif, avec des professionnels de santé, des associations, des élus pour ensemble parvenir « à prévenir mieux pour guérir mieux ».

# LA MÉMOIRE VICTIME D'UN GRAND AMALGAME

En adoptant le projet de loi fixant au 11 novembre, date marquant la fin de la Première Guerre mondiale, la commémoration de tous les morts pour la France, le Sénat conforte une vision aseptisée de l'Histoire. Seuls les membres du groupe CRC se sont prononcés contre cette réforme voulue par Nicolas Sarkozy.

Des centaines de milliers de morts, deux guerres mondiales, des guerres coloniales, des « opérations extérieures », certaines sous mandat de l'ONU, d'autres non, peuvent-ils se résumer à une seule journée du souvenir ? Oui, estime Nicolas Sarkozy. Lors des dernières cérémonies à l'Arc de triomphe, le chef de l'Etat avait annoncé son intention de donner une autre signification aux commémorations de l'armistice du 11 novembre 1918, date qui marque la fin de la Première Guerre mondiale. Quelques semaines plus tard, le Parlement a donc légiféré afin de traduire dans la loi la volonté présidentielle. Adopté le 11 janvier par l'Assemblée nationale, le projet de loi fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France a été approuvé à son tour, et à une très large majorité, par le Sénat moins de deux semaines plus tard, le 24 janvier. Estimant que le nouveau sens donné à cette journée contribue « à un travail de démolition des diverses mémoires, en entretenant la confusion et le nivellement des événements », seuls les élus du groupe Communiste Républicain et Citoyen n'ont pas partagé ce bel esprit consensuel, allant des bancs de l'UMP et du centre jusqu'à ceux du PS et des écologistes.

Les sénateurs socialistes justifiant leur vote par l'adoption d'un amendement qui stipule que « cet hommage ne se substitue pas aux autres journées de commémoration nationales ». « La modification du caractère mémoriel de la commémoration du 11 novembre, a néanmoins expliqué Michelle Demessine, en rendant hommage à l'ensemble des morts pour la France et en amalgamant, de fait, les dates et les conflits, risque d'accréditer l'idée qu'au final peu importe les raisons pour lesquelles des militaires et des civils ont perdu la vie, et en même temps de faire perdre sa spécificité à cette commémoration. Est-ce le meilleur moyen faire vivre le devoir de mémoire et d'entretenir le souvenir ? La Première Guerre mondiale est, par le drame qu'elle a représenté, un élément fondateur du siècle dernier. Sa dimension est aussi historique par le nombre d'Etats qui ont été engagés dans ce conflit. Sa dimension inédite, c'est également d'avoir redessiné la carte de l'Europe et profondément influencé l'histoire géopolitique du XX<sup>e</sup> siècle. Mais le 11 novembre doit, peut-être avant tout, rester l'évocation de ce terrible carnage qui a touché toutes les familles françaises et fait plus de dix millions de morts de toutes nationalités, dont un million et demi de jeunes Français, si bien dépeint dans « Le Feu » d'Henri Barbusse. De ce conflit particulier, nous devons continuer de tirer les enseignements. Il y a donc un grand risque, en confondant les mémoires et les événements, en amalgamant des enga-



gements multiples qui n'ont pas la même portée historique et humaine, de tout fonder dans une même condamnation abstraite de la guerre qui empêche de réfléchir sur les causes. En ne distinguant plus les choses, en confondant les conflits, on aboutit à une vision aseptisée de l'Histoire et

de la mémoire collective, qui ne permet plus de comprendre le passé et de construire lucidement l'avenir. Je ne mets bien sûr nullement en cause la forte légitimité de la mention « mort pour la France » portée sur les actes de décès. Un soldat, qui a été envoyé par le gouvernement de la République, est toujours tué au nom de la France. En revanche, je conteste l'idée que tous les conflits soient de même nature et qu'ils puissent être mis sur le même plan. Tous les conflits dans lesquels la France a été engagée n'ont pas toujours délivré le même message de défense de nos valeurs et de notre sécurité à l'extérieur des frontières. Et je doute vraiment que ce soit ce message qui ait été délivré par le corps expéditionnaire envoyé

**« En ne distinguant plus les choses, en confondant les conflits, on aboutit à une vision aseptisée de l'Histoire et de la mémoire collective. »**

MICHELLE DEMESSINE  
SÉNATRICE DU NORD.

en Indochine, par le bataillon français qui a combattu en Corée dans les années cinquante, ou bien encore lors de la période de la décolonisation. Autant nous sommes d'accord pour rendre un hommage particulier aux soldats qui dans ce qu'on appelle aujourd'hui « les opérations extérieures » sous mandat de l'ONU œuvrent pour le respect du droit international et assurent le maintien de la paix, autant nous refusons de mélanger tous les conflits en un même souvenir pour les raisons que je viens d'exposer. Cet amalgame risquerait d'ailleurs, au fil des ans d'ôter leur signification aux autres cérémonies commémoratives et d'altérer le contenu du nécessaire devoir de mémoire qui est aujourd'hui en jeu avec la disparition des derniers témoins. » L'autre raison du rejet du groupe CRC tient au caractère manifestement politicien et opportuniste de la loi, a également indiqué la sénatrice du Nord : « Comme sur d'autres sujets tout aussi importants, cette décision sent l'électoratisme, car il s'agit à l'évidence de donner satisfaction à une partie de nos concitoyens sensibles à ces questions avant l'élection présidentielle. Cette façon pressée, précipitée, de transformer la signification d'une de nos grandes commémorations nationales, laisse la désagréable impression que le gouvernement ne souhaite pas, en tout cas, un véritable débat sur la politique de mémoire. »

**En présence** de Jean-Pierre Bel, président du Sénat et de Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, Nicole Borvo Cohen-Seat, lors de la présentation de ses vœux le 25 janvier, a dressé un premier bilan de l'action de la nouvelle majorité sénatoriale. « Les débats sénatoriaux, où évidemment des différences existent dans la gauche, a indiqué la présidente du groupe CRC, portent de manière hésitante certes, mais réelle, la marque d'une critique forte des politiques actuelles. Mais ils démontrent aussi que demain seul le choix de la rupture avec les politiques libérales permettra d'apporter des solutions à la crise profonde d'aujourd'hui. La question européenne est au centre de cette problématique. Peut-on réellement s'attaquer aux inégalités, répartir les richesses différemment, développer les services publics adossés à un secteur public renforcé, sans combattre une Europe libérale et monétariste ? » Nicole Borvo Cohen-Seat a également tenu à saluer « l'impact de la campagne du Front de gauche et de notre ami Jean-Luc Mélenchon qui a un temps appartenu à notre groupe. Les thématiques de la justice sociale et fiscale, de la parole et du pouvoir redonnés au peuple, en écho à la victoire du référendum de 2005, bousculent la campagne et interrogent toute la gauche. Les sénateurs communistes, comme leur parti, vont consacrer toute leur force,



avec le Front de gauche, pour que l'idée d'une nécessaire rupture avec le libéralisme progresse chez tous ceux qui débordent de colère et qui aspirent à une société différente, solidaire, profondément humaine. Ils mettront à profit ces dernières semaines de session parlementaire pour pousser les feux du changement ». Exemple concret de cette volonté : la proposition de voter l'interdiction des licenciements boursiers. « La question sera simple, a résumé Nicole Borvo Cohen-Seat : une gauche qui se respecte peut-elle refuser de sanctionner les patrons voyous qui licencient pour optimiser le profit des actionnaires ? »

## EN DEUX MOTS

### FRET

Alors que le Grenelle de l'environnement avait pour objectif un rééquilibrage modal en faveur du rail au détriment de la route, c'est aujourd'hui la route qui gagne du terrain au détriment du rail. Une évolution due « à la politique de démantèlement du fret ferroviaire menée par la SNCF et le gouvernement, a souligné Mireille Schurch le 31 janvier, lors d'une question crible au gouvernement. Comment ne pas voir que cette politique est contre-productive ? La fermeture de nombreuses gares de triage, l'abandon à 60 % du transport par wagon isolé, ainsi que l'ouverture à la concurrence n'ont permis que de réduire l'activité de fret dans notre pays et d'accroître le rejet de CO<sub>2</sub> de 300 000 tonnes par an, ce qui est totalement à contre-pied de nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ! Ces décisions sont d'autant moins compréhensibles que la SNCF connaît une bonne santé financière, comme en témoigne le versement de 230 millions d'euros de dividendes à l'État. »

## EN DEUX MOTS



## ENSEIGNANTS

Brigitte Gonthier-Maurin a été désignée rapporteure de la mission d'information sur le métier d'enseignant, créée début janvier à sa demande. « Il y a aujourd'hui urgence à se saisir de cette question, explique la sénatrice des Hauts-de-Seine, tant les attaques menées depuis 2007 par le gouvernement Sarkozy – réforme de la formation initiale et continue, suppression de 80 000 postes, développement de l'autonomie des établissements – ont mis à mal ce métier dans toutes ses dimensions. Parce que tous les élèves sont capables de réussir, il faut accélérer la réflexion en vue de bâtir un service public d'éducation en mesure de s'attaquer réellement aux inégalités et à l'échec scolaire. C'est pour y parvenir que le métier d'enseignant nécessite d'être réinvesti, tout en réaffirmant au préalable les principes statutaires du recrutement et de la formation initiale et continue. »

## PIP

C'est la recherche effrénée du profit, jugent les élus du groupe CRC, qui est à l'origine du scandale des implants mammaires fabriqué par la société PIP. « Ce nouveau scandale sanitaire témoigne de la nécessité d'instaurer, estiment-ils, à côté des contrôles réguliers des produits eux-mêmes, une autorisation préalable de mise sur le marché pour les prothèses mammaires, mais aussi pour l'ensemble des dispositifs médicaux implantables dont la presse révèle aujourd'hui que d'autres – des pacemakers par exemple – pourraient également être dangereux. Il faut rompre avec cette logique de libre commercialisation qui, pour des motifs purement économiques, a conduit à considérer les dispositifs

médicaux comme ne présentant par nature aucun risque. On voit bien que la recherche effrénée du profit, couplée à une absence totale de contrôle est, pour les dispositifs médicaux comme pour les médicaments, synonyme de dangers. »

## AGRESSIONS SEXUELLES

Le Sénat a repoussé, le 19 janvier 2012, la proposition de loi modifiant le délai de prescription de l'action publique des agressions sexuelles autres que le viol. Une proposition déposée par la centriste Muguette Dini et qui porte ce délai de trois à dix ans. Ce rejet a suscité la déception du groupe CRC, favorable au texte, à l'instar de la plupart des associations féministes. « Le constat unanime pour ces associations, a expliqué Laurence Cohen, sénatrice du Val-de-Marne, au cours des débats, est que les règles de prescription sont inadéquates aux caractéristiques spécifiques des agressions sexuelles : sentiments de honte, peur, amnésies partielles, les victimes éprouvent de réelles difficultés à dénoncer des faits liés à ces infractions. De plus, il est reconnu que l'émergence du traumatisme peut prendre des années et que les répercussions du traumatisme peuvent avoir des facettes multiples, y compris d'authentiques pathologies somatiques. »

## À L'ORDRE DU JOUR

20 FÉVRIER  
Intercommunalité.

22 FÉVRIER  
TVA « sociale ».

29 FÉVRIER  
Logement.

## GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN ET CITOYEN

Palais du Luxembourg, 75291 Paris Cedex 06

Tél. : 01 42 34 21 24 Fax : 01 42 34 38 11

www.groupe-crc.org - crc@senat.fr

Interventions et textes de loi sont disponibles sur simple demande.

Directeur de la publication : Marc Hainigue. Rédaction : Emmanuel Raynal.

Maquette : Mustapha Boutadjine. Conception : Pl@nète Bleue

ISSN : 1962-5766 RCS NANTERRE 622 002 574

## LA PROPOSITION DE LOI

## LES FORCES POLITIQUES DU SÉNAT AU RÉVÉLATEUR DES LICENCIEMENTS BOURSIERS

Le groupe CRC soumet de nouveau au vote du Sénat, le 16 février, sa proposition d'interdiction des licenciements boursiers. Alors que la dénonciation de la « finance folle » vient désormais de tous les bancs politiques, à droite comme à gauche, ce vote fait figure de moment de vérité.

Aujourd'hui, tout le monde ou presque sur l'échiquier politique les dénonce avec virulence... Mais voilà, qui veut vraiment interdire les licenciements boursiers ? A quelques semaines des élections présidentielles, le Sénat doit apporter à cette question une éclairante réponse le 16 février. Ce jour-là, la seconde chambre du Parlement se prononce sur la proposition de loi des sénateurs du groupe CRC visant explicitement à interdire une pratique, somme toute scandaleuse, qui voit des entreprises jeter à la rue leurs salariés alors qu'elles sont prospères, souvent dans le seul but d'accroître la rémunération de leurs actionnaires. C'est en 1999, à l'occasion de « l'affaire » Michelin que ces méthodes ont été révélées aux yeux de l'opinion publique : des bénéfices semestriels en augmentation de 20 %, une augmentation des dividendes et 7 500 suppressions d'emplois suivies, le lendemain de leur annonce, par une progression de 12 % du cours de l'entreprise en bourse. Depuis, les cas comparables, de Danone à Renault en passant par Total, n'ont cessé de se multiplier. On peut ainsi citer Molex France, dont le dernier site a été fermé à la fin 2009 après avoir réalisé 1,2 million d'euros de profits en 2008 ; c'est aussi le cas de la fermeture de l'usine sidérurgique de Gandrange, en Moselle, décidée par le groupe Arcelor Mittal, qui avait pourtant affiché 8 milliards de profit l'année précédente. Une fin emblématique, qui symbolise l'échec de la politique industrielle mise en œuvre pendant ce quinquennat, malgré les engagements pris par le Président de la République...

**« Il faut une bonne fois pour toutes mettre un terme à la logique qui veut que les salariés subissent les conséquences d'une économie tournée toujours vers la rentabilité extrême et à court terme. »**

LES ÉLUS DU GROUPE CRC.

« Il faut une bonne fois pour toutes, considèrent les sénateurs communistes, cesser de considérer les salariés comme les variables d'ajustement des aléas du capitalisme et mettre un terme à la logique qui veut que les salariés subissent les conséquences d'une économie tournée toujours vers la rentabilité extrême et à court terme. Comment est-il possible d'admettre que les pouvoirs publics restent impuissants face à des actionnaires qui exigent des entreprises qu'elles leur garantissent des rémunérations à deux chiffres quand l'ensemble de l'économie peine à progresser ? » Jusqu'ici, le Président de la République et le gouvernement n'ont pris aucune mesure sérieuse pour stopper ces licenciements. « L'ampleur de la crise, sa violence, impose d'agir dans la clarté et avec force. Les salariés et leurs familles, victimes des agissements des apprentis sorciers libéraux, ne peuvent se contenter de commisération. Ils veulent des actes », ajoutent les élus du groupe CRC. C'est pourquoi ils proposent de modifier le Code du travail pour « exclure du champ légal des licenciements économiques les licenciements effectués dans des entreprises ayant reversé des dividendes à leurs actionnaires l'année écoulée ». Cette disposition est essentielle : grâce à elle, les entreprises ne pour-

**« Comme l'attestent les 40 milliards d'euros versés aux actionnaires du CAC 40 en 2010, la rémunération du capital est toujours privilégiée sur la défense de l'emploi, ce qui est une illustration de la domination que la finance exerce sur l'économie réelle. »**

DOMINIQUE WATRIN, SÉNATEUR DU PAS-DE-CALAIS, RAPPORTEUR DE LA PROPOSITION DE LOI

ront plus déguiser en licenciements économiques des licenciements motivés par l'appât du profit. Le groupe CRC propose également que les entreprises qui bénéficient de subventions publiques s'engagent à ne réaliser aucun licenciement autre que ceux pour motif personnel ou économique. A défaut, elles devront rembourser la totalité des aides publiques perçues. « Nos concitoyens n'acceptent plus que des emplois soient supprimés par des entreprises rentables, dans le seul but d'améliorer la rémunération des actionnaires, témoigne Dominique Watrin, sénateur du Pas-de-Calais et rapporteur de la proposition de



loi. Comme l'attestent les 40 milliards d'euros versés aux actionnaires du CAC 40 en 2010, la rémunération du capital est toujours privilégiée sur la défense de l'emploi, ce qui est une illustration de la domination que la finance exerce sur l'économie réelle. Il convient aujourd'hui d'inverser ce rapport de force et de remettre la finance au service de l'économie. On ne peut plus accepter que des milliers d'emplois soient sacrifiés au nom de la crise, alors que dans le même temps, selon le Cabinet PimelView, la valeur des dividendes versés aux actionnaires a augmenté de 13 % en 2010. Dans un tel contexte, une action déterminée du pouvoir politique est indispensable pour y parvenir. A défaut, les suppressions d'emplois vont se poursuivre, notamment dans l'industrie qui a perdu à elle seule 500 000 emplois depuis cinq ans. » Le Sénat, alors de droite, a par le passé repoussé à plusieurs reprises ces dispositions. Maintenant qu'il est à gauche, les votera-t-il enfin ?

● En matière de licenciements boursiers, l'industrie automobile constitue depuis plusieurs années un cas d'école. En résumé, les constructeurs français ont préféré délocaliser une partie de leur production, quitte à refaire venir ensuite sur le sol national les véhicules fabriqués à l'étranger pour les vendre à leurs clients français ! Résultat, les profits flambent : plus d'un milliard d'euros de résultat net pour PSA et 3,5 milliards pour Renault en 2010. Mais c'est l'emploi qui trinque. Entre 2004 et 2009, Renault a supprimé plus de 4400 emplois en France (et autant à l'étranger). Durant la même période, PSA a de son côté rayé de la carte 19500 emplois dans l'Hexagone, tout en embauchant hors des frontières. Le phénomène ne touche pas que les lignes de production. Les cerveaux sont aussi concernés. Chez Renault, un tiers des ingénieurs de recherche est déjà délocalisé ; 15 % chez PSA aujourd'hui, mais le groupe ne fait pas mystère de son intention d'augmenter sensiblement ce pourcentage. « La perte de l'emploi industriel dans la filière automobile s'explique bien par la volonté de dégager des profits en délocalisant la production et la recherche, a résumé Brigitte Gonthier-Maurin, sénatrice des Hauts-de-Seine, à l'occasion d'un débat, le 9 février, organisé à la demande du groupe CRC. Depuis plus de 20 ans, l'industrie automobile contribuait positivement à la balance commerciale. Or à partir de 2008, la France est devenue pays importateur net d'automobiles. Il est inadmissible que des groupes qui ont des résultats nets en temps de crise de plusieurs milliards d'euros, des groupes qui ont bénéficié d'un soutien massif de l'Etat en 2009 et 2010, sacrifient les travailleurs pour satisfaire l'appétit sans limites d'actionnaires et de dirigeants. »